



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 03-429

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

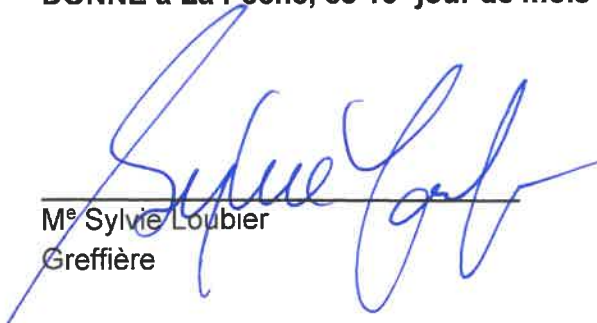
QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le mardi 4 octobre 2022 à compter de 19 h 30**, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 03-429 et ses amendements, pour la propriété sise au 22, chemin Carol à La Pêche connue sous le lot 5 038 249 du cadastre du Québec.

La demande vise à permettre la construction d'un garage conventionnel isolé avec une superficie de 148,60 mètres carrés, une hauteur de 6,8 mètres et une largeur de son mur avant de 12 mètres. Plus spécifiquement, la demande de dérogation mineure porte sur l'objet suivant :

- Le propriétaire du 22 chemin Carol entame tout juste la construction de sa résidence, il souhaite également construire un garage isolé afin d'entreposer tous ses véhicules et équipement récréatif;
- La propriétaire a une longue liste d'équipements/véhicules, il souhaite les dissimuler dans un garage (protection contre le vol et l'aspect plus ordonné de la propriété) voici la liste des équipements/véhicules: une motoneige, une remorque (trailer), une moto, un camion, un van. Certains équipements doivent être entreposés dans un endroit chauffé en hiver;
- Permettre une superficie de 148,60 mètres carrés pour un garage conventionnel isolé, alors que le tableau 25.5.1 de l'article 25.5 du Règlement de zonage 03-429 prévoit une superficie maximale de 100 mètres carrés pour un garage conventionnel isolé;
- Permettre une hauteur de 6,80 mètres pour un garage conventionnel isolé alors que le tableau 25.5.1 de l'article 25.5 du Règlement de zonage 03-429 prévoit une hauteur maximale de 6,1 mètres pour un garage conventionnel isolé;
- Permettre une largeur avant de 12,19 mètres pour un garage conventionnel isolé alors que le tableau 25.5.1 de l'article 25.5 du Règlement de zonage 03-429 prévoit 12 mètres.

La séance publique aura lieu à la Salle Desjardins du Complexe sportif de La Pêche, située au 20, chemin Raphaël à La Pêche, et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**DONNÉ à La Pêche, ce 16<sup>e</sup> jour de mois de septembre deux mille vingt et deux (2022).**

  
M<sup>e</sup> Sylvie Loubier  
Greffière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M<sup>e</sup> Sylvie Loubier, greffière et directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

**En foi de quoi je donne ce certificat ce 16 septembre 2022.**

  
M<sup>e</sup> Sylvie Loubier  
Greffière